



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
SPORTS EN GRUYÈRE

Version provisoire

*Le contenu du présent procès-verbal passera pour validation
lors de l'Assemblée des délégués du 18 novembre 2026*

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE « SPORTS EN GRUYERE »

ASSEMBLEE DES DELEGUES

Procès-verbal n°27 / 2026
du mercredi 20 mai 2026, à 19h00,
Salle Otavela, Route de la Bahy 1, 1648 Hauteville

- Présents** : selon listes des présences
- Présidence** : Lauber Pascal
- Vice-présidence** : Tornare Jérôme, Commune-siège et Ville de Bulle, Conseiller communal, Bulle
- Membres du Comité** : Beaud Catherine, Membres du Comité de direction, Rive gauche, Syndique, Riaz
Beaud Marc, Intyamou, Conseiller communal, Haut-Intyamou
Charrière Jacques, La Jogne, Conseiller communal, Châtel-sur-Montsalvens
Horner Jean-Marc, Commune-siège, Vice-syndic, Broc
Morand Erika, Centre, Vice-syndique, Le Pâquier
Pasquier Nicolas, Commune-siège et Ville de Bulle, Conseiller communal, Bulle
Bovigny Claude, La Sionge, Vice-syndic, Vaulruz
Fromageat Laurie, Rive droite, Conseillère communale, Corbières
Zermatten Estelle, Commune-siège et Ville de Bulle, Conseillère communale
- Délégués** : les délégués de 23 communes sur les 25 communes que compte le district
- Secrétariat** : Maradan Kim
- Excusés** : Tornare Jérôme, Commune-siège et Ville de Bulle, Conseiller communal, Bulle
Commune de Marsens (- 4 voix)
Commune de Vuadens (- 5 voix)

Ordre du jour

1. Salutations – Contrôle des présences
 2. Approbation du procès-verbal n°26 de l'Assemblée des délégués d'automne du 20 novembre 2025
 3. Rapport d'activité 2025 : approbation
 4. Comptes 2025
 - 4.1. Présentation et approbation des comptes 2025 des Communes-sièges ainsi que du rapport des Communes-sièges et des vérificateurs
 - 4.2. Présentation des comptes 2025 de l'Association
 - 4.3. Présentation du rapport de l'organe de révision
 - 4.4. Préavis de la Commission financière
 - 4.5. Approbation des comptes 2025 de l'Association et décharge aux organes responsables
 5. Centre sportif régional de la Gruyère : informations
 6. Patinoire provisoire de Charmey : informations
 7. Elections
 - 7.1. Comité de direction 2026-2031
 - 7.2. Commission financière 2026-2031
 8. Information sur le fonctionnement de l' AISG
 9. Divers
-

1. Salutations – Contrôle des présences

M. le Président ouvre l'Assemblée et souhaite la bienvenue à tous les participants. Il salue Mesdames et Messieurs les Syndics, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Députés au Grand Conseil, Mesdames et Messieurs les Membres du Comité de direction, Mesdames et Messieurs les représentants de la Commission financière, M. Yves Bosson, Président de la Commission de bâtisse du Centre sportif régional de la Gruyère, M. Carlo Gattoni, Président de l'Association des Amis du Centre Sportif de la Gruyère, Mme Nadine Gobet, Secrétaire de l' AISG et Mme Kim Maradan, Assistante de la Secrétaire de l' AISG.

M. le Président salue les représentants de la presse et les remercie de relayer les débats et décisions de l' AISG, un relais important vers les citoyens de notre région. Il remercie la Commune de Hauteville qui accueille cette Assemblée ce soir à la salle Otavela. Il passe la parole à M. Christophe Revaz, Syndic, pour un mot de bienvenue.

M. Revaz prononce quelques mots de bienvenue.

M. le Président remercie M. Revaz de sa prise de parole.

M. le Président procède à la nomination des scrutateurs et propose :

- Mme Elodie Surchat, Conseillère communale de Bulle
- M. Stéphane Baechler, Syndic de la Commune de Sâles

S'agissant du contrôle des présences, **M. le Président** relève la participation de 23 communes sur 25 communes-membres de l' AISG, ce qui représente 117 voix, celle du président comprise. Il constate ainsi que l'Assemblée est valablement constituée et qu'elle est apte à prendre ses décisions.

M. le Président excuse les personnes suivantes :

- M. Jérôme Tornare, Vice-Président de l' AISG et Conseiller communal de la Ville de Bulle
- M. Julien Fruchou, Commune de Grandvillard
- M. André Grangier, Commune de Morlon
- Mme Marie Levrat, Députée
- Mme Kirthana Wickramasingam, Commune de Bulle

Les délégués ont reçu la convocation dans le délai statutaire, comprenant un 2^{ème} envoi vendredi dernier pour les élections des organes de l' AISG.

La convocation a également été publiée dans la Feuille officielle.

M. le Président demande si la convocation et l'ordre du jour font l'objet de modifications et constate que ce n'est pas le cas.

2. Approbation du procès-verbal n°26 de l'Assemblée des délégués d'automne du 20 novembre 2025

M. le Président rappelle que chaque commune a reçu un exemplaire du procès-verbal à la suite de la dernière Assemblée des délégués et ce document a également été joint à la convocation. Il demande si un membre souhaite la lecture du procès-verbal ou a une remarque à formuler. Il constate que ce n'est pas le cas et propose dès lors de passer au vote.

Décision : les délégués approuvent à l'unanimité le procès-verbal n°26 de l'Assemblée des délégués du 20 novembre 2025 avec remerciements au secrétariat pour sa rédaction.

3. Rapport d'activité 2025 : approbation

M. le Président indique que pour l'année 2025, un nouveau design du rapport d'activité a été proposé afin de mettre davantage en lumière les principales thématiques abordées durant l'année. Ce nouveau visuel s'inscrit dans une continuité des travaux entrepris l'année dernière, permettant de proposer des contenus (supports de communication, site internet,) mis au goût du jour.

Ce rapport d'activité comprend les rubriques principales suivantes :

- Edito du Président
- Un chapitre sur l'organisation comprenant différentes informations sur le fonctionnement de l'Association, son organigramme et les nouveautés pour 2025 :
 - Départ à la retraite de Mme Patricia Gachoud et engagement de Mme Kim Maradan au 1er avril 2025 ;
 - Transmission des ordres du jour et des procès-verbaux décisionnels aux Communes, permettant de faire davantage circuler les informations sur les points traités au sein des Secteurs.
- Un chapitre sur la communication : refonte du site internet, publications sur iGruyère
- Un chapitre sur les infrastructures comprenant des informations sur :

- Les 4 infrastructures régionalisées
 - Le Centre sportif régional de la Gruyère
 - La patinoire provisoire à Charmey
- Un chapitre sur les finances
 - Un chapitre sur les annexes

A noter que cette refonte du rapport d'activité n'a suscité aucun frais supplémentaire ; les travaux ayant été réalisés à l'interne du secrétariat.

Pour ce qui est des éléments financiers figurant dans le rapport d'activité, ces derniers passeront pour validation durant la présente Assemblée (point 4).

M. le Président ouvre la discussion et constate que ce point de suscite pas de questions. Il propose dès lors de passer au vote.

Décision :

Les délégués approuvent à l'unanimité le rapport d'activité 2025 de l' AISG.

4. Comptes 2025

4.1. Présentation et approbation des comptes 2025 des Communes-sièges ainsi que du rapport des Communes-sièges et des vérificateurs

M. le Président indique que les comptabilités 2025 des communes-sièges ont été contrôlées par les membres du Groupe Finances et le Rapport joint à la convocation a été établi sur la base des remarques et commentaires des Communes-sièges et sur la base des constatations faites par les vérificateurs lors de leurs contrôles.

Les coûts régionalisés s'élèvent à CHF 1'971'134.98. Ce montant est inférieur de CHF 191'597.02 par rapport au budget 2025, ce qui est une excellente nouvelle. Le Rapport des communes-sièges et des vérificateurs permet de disposer de tous les détails, comprenant notamment les différences entre les comptes et les montants budgétés.

M. le Président demande si ces éléments suscitent des commentaires ou des questions ou un-e délégué-e demande la lecture du Rapport. Il constate que ce n'est pas le cas et propose dès lors de passer au vote.

Décision :

Les délégués approuvent à l'unanimité les comptes 2025 des Communes-sièges ainsi que le Rapport des Communes-sièges et des vérificateurs.

4.2. Présentation des comptes 2025 de l'Association

M. le Président relève que les comptes de l'Association sont composés des coûts effectifs d'exploitation des infrastructures régionalisées, auxquels sont ajoutés les frais de fonctionnement qui, pour l'année 2025, ont été budgétés à CHF 31'000.-.

En 2025, les coûts de fonctionnement de l'Association se sont montés à CHF 35'321.05, soit un dépassement de CHF 4'321.05. Ceci s'explique de la manière suivante :

- Augmentation des frais pour le Comité car deux séances de plus ont été organisées ;
- Augmentation des frais du président, en lien avec la préparation de la patinoire provisoire de Charmey ;

- Diminution conséquente des intérêts qui sont de CHF 118.15 en 2025 contre CHF 950.65 en 2024.

En prenant en compte les coûts de fonctionnement, le décompte définitif des infrastructures régionalisés s'élève à CHF 2'006'574.18 alors que figurait au budget un montant de CHF 2'194'332.-.

Au bilan, un montant de CHF 746'574.15 devra être remboursé aux Communes-sièges ou aux communes qui se seront acquittées d'un acompte trop élevé, alors que d'autres communes recevront une facture de solde à payer.

Pour rappel, étant donné que les communes-sièges doivent s'acquitter des factures de leurs propres installations, l'AISG ne facture rien pour l'infrastructure qu'elles gèrent en propre. Mais, par contre, elle leur facture d'ores et déjà leur participation aux autres infrastructures et aux frais de fonctionnement.

M. le Président demande si ces éléments suscitent des commentaires ou des questions. Il constate que ce n'est pas le cas et propose de passer à la présentation du rapport de l'organe de révision.

4.3. Présentation du rapport de l'organe de révision

M. le Président passe la parole à Mme Beaud pour la lecture du rapport de l'organe de révision.

Mme Beaud indique que l'entier du Rapport figure dans le Powerpoint. Elle propose de passer en revue le premier et le dernier chapitres :

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association intercommunale « Sports en Gruyère », comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultats, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales cantonales.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux dispositions légales cantonales, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité de direction.

M. le Président demande si ces éléments suscitent des commentaires ou des questions et constate que ce n'est pas le cas. Il propose dès lors de passer au préavis de la Commission financière.

4.4. Préavis de la Commission financière

M. le Président indique que M. Kolly n'a pas pu se libérer et propose dès lors de passer la parole à Mme Buchs pour la lecture du préavis de la Commission financière.

Mme Buchs relève que conformément au règlement des finances de l'Association intercommunale « Sports en Gruyère », la Commission financière a examiné les comptes 2025 le mercredi 6 mai 2026 en présence de M. Pascal Lauber, Président de l'AISG. Les points suivants ont été relevés par la Commission :

- Des frais de comité en augmentation ;
- Des frais d'infrastructure en baisse de plus de CHF 190'000.- ;

- Une redistribution aux communes d'un peu moins de CHF 750'000.-

Au vu de ces éléments, la Commission financière recommande à l'Assemblée d'accepter les comptes 2025 de l' AISG.

4.5. Approbation des comptes 2025 de l'Association et décharge aux organes responsables

M. le Président demande si les éléments présentés sous le point 4 suscitent des commentaires ou des questions. Il constate que ce n'est pas le cas et propose dès lors de passer au vote.

Décision :

Les délégués approuvent à l'unanimité les comptes 2025 de l'Association et donnent décharge aux organes responsables.

5. Centre sportif régional de la Gruyère : informations

M. le Président relève que concernant le Centre sportif régional de la Gruyère, les travaux continuent et la COBA est bientôt à bout touchant avec les démarches administratives. Avant de donner plus de détails sur l'avancement de ces démarches, **M. le Président** projette [les images de synthèse](#) du Centre sportif. Cette vidéo permet de donner un peu plus de corps au projet et permet également de se rendre compte visuellement à quoi ressemblera le Centre sportif, bien que les détails doivent encore être affinés.

En janvier 2026, l' AISG a organisé une séance d'information à l'attention des communes et des associations et clubs sportifs afin de donner un état des lieux des travaux et de fournir davantage de perspectives à ces instances qui seront les premières utilisatrices des lieux. Les architectes présents sur place ont pu présenter les plans, expliquer ce qui a évolué depuis le concours du projet, etc. Finalement, du temps a été donné aux questions-réponses pour affiner les détails et recueillir les questions et doléances des futurs utilisateurs. Cette séance d'information a été très bien accueillie.

Avant de passer à la vue d'ensemble des démarches administratives, **M. le Président** demande si ces éléments suscitent des commentaires ou des questions et constate que ce n'est pas le cas.

M. le Président donne un état des lieux des démarches en cours :

- A la suite de la dernière Assemblée des délégués, toutes les communes ont effectué une action de lobbying auprès du SeCA et de la DIME pour manifester leur mécontentement face à la diminution drastique des places de parking pour le Centre sportif envisagée par le SeCA (dans son dernier préavis pour le PAD 53) ;
- Suite à cette action, une rencontre a eu lieu avec le Conseiller d'Etat Jean-François Steiert et ce dernier a confirmé oralement que le préavis initialement fait par le SeCA serait retenu au lieu d'opter pour une diminution environ 120 - 160 places. La confirmation écrite de la DIME est attendue pour 227 places. **M. le Président** indique avoir reçu aujourd'hui un courriel lui indiquant que les démarches sont en cours et que la réponse de la DIME devrait être donnée d'ici cet été. Le retour définitif sur le PAD 53 devrait donc être connu d'ici peu ;
- En parallèle à cela, le Plan d'infrastructure de mobilité (PIM) est en cours d'élaboration et ce dernier devrait pouvoir être déposé dès que le retour du PAD 53 aura été donné. A noter que le PIM est une phase qui n'était initialement pas prévue dans le concours.

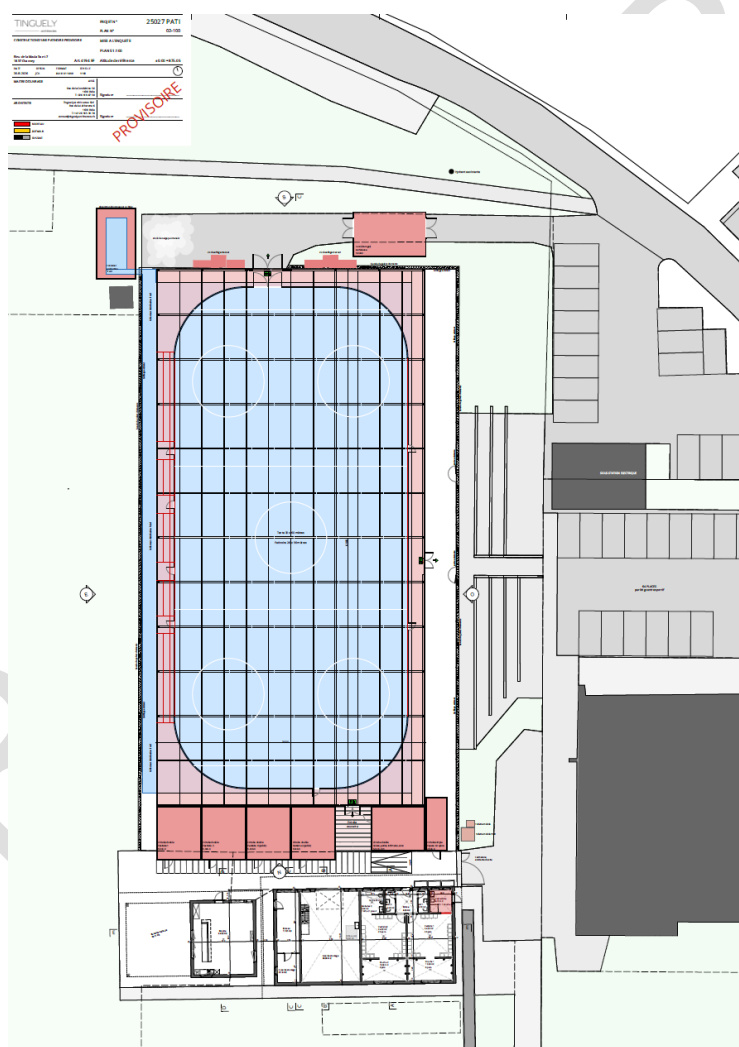
En parallèle de ces démarches administratives, les détails de construction avec les choix des matériaux et du matériel sont en train d'être affinés. Tout ceci en étroite concertation et collaboration entre la COBA, le Consortium et le futur exploitant (Espace Gruyère). La COBA met un point d'honneur à actualiser les données du concours (qui date de plus de 10 ans) par rapport aux besoins actuels,

tout en respectant le budget. Pour ce faire, une visite de plusieurs infrastructures dont la salle de lutte de Châtel-Saint-Denis, le Centre régional de gymnastique de Romont et l'Epicentre de Romont a été organisée.

M. le Président demande si ces éléments suscitent des commentaires ou des questions et constate que ce n'est pas le cas.

6. Patinoire provisoire de Charmey : informations

M. le Président relève que concernant la patinoire provisoire, les démarches avancent comme prévu, l'AISG travaille avec Tinguely architectes pour le suivi du projet. Actuellement, toutes les adjudications ont été faites et les frais engagés sont conformes au budget voté l'année dernière (CHF 704'000.- au total), avec de possibles diminutions de certains postes de charges. Il indique que les plans ont été mis à l'enquête et aucune opposition n'a été signalée. Afin de donner une image spatiale de la patinoire, un plan est projeté :



L'ouverture de la patinoire provisoire est prévue à la fin de l'automne et permettra aux amateurs de glace, clubs sportifs et aux écoles de profiter de cette infrastructure étant donné que nous sommes dans une année de Comptoir gruérien et que la patinoire d'Espace Gruyère n'est pas disponible durant cette période.

M. le Président demande si ces éléments suscitent des commentaires ou des questions et constate que ce n'est pas le cas.

7. Elections

M. le Président indique qu'en 2^{ème} envoi de la convocation, les délégués ont reçu un document récapitulant les répartitions proposées pour la nouvelle législature 2026-2031. Au mois de mars 2026 ont eu lieu les élections communales qui ont désigné les élus pour la nouvelle période 2026-2031. Les communes ont été appelées à composer leurs Conseils communaux et les secteurs ont désigné leurs représentant-e-s au sein du Comité de direction, conformément aux statuts de l' AISG.

Avant d'élire les nouveaux membres, **M. le Président** souhaite prendre congé des personnes qui quittent leur fonction au sein du Comité soit :

- M. Jérôme Tornare, Vice-président et représentant du Secteur Ville de Bulle
- Mme Erika Morand, représentante du Secteur Centre
- Mme Laurie Fromaigeat, représentante du Secteur Rive droite
- M. Nicolas Pasquier, représentant du Secteur Ville de Bulle
- M. Jean-Marc Horner, représentant de Broc pour l'infrastructure régionalisée de la piscine extérieure

A noter que M. Nicolas Remy avait d'ores et déjà quitté son mandat au sein de l' AISG (et de la Commune de Val-de-Charmey) en fin d'année 2025.

Tous les cinq méritent de chaleureux remerciements pour leur engagement au service de l' AISG et pour leur travail dans diverses commissions. La participation au Comité est synonyme de beaucoup d'engagement. Au nom des délégués et au nom des 25 communes de la Gruyère, **M. le Président** les remercie. En signe de reconnaissance un bon Kariyon, valable sur l'ensemble du Canton de Fribourg, leur sera offert.

L'Assemblée applaudit les membres du Comité de direction de l' AISG pour leur engagement durant la législature 2021-2026.

7.1. Comité de direction 2026-2031

M. le Président indique que pour la nouvelle législature 2026-2031 et la composition du Comité de direction, l'élection s'effectuera en trois temps :

1. Un vote pour la composition générale du Comité de direction 2026 – 2031
2. Un vote pour la Présidence du Comité de direction 2026 – 2031
3. Un vote pour la Vice-Présidence du Comité de direction 2026-2031

M. le Président présente la composition :

Membres	Fonctions
Lauber Pascal	Président de l' AISG
Beaud Catherine	Syndique de Riaz Représentante du Secteur Rive gauche
Beaud Marc	Conseiller communal de Haut-Intyamon Représentant du Secteur Intyamon
Bovigny Claude	Vice-Syndic de Vaulruz Représentant du Secteur La Sionge
Charrière Jacques	Conseiller communal de Châtel-sur-Montsalvens Représentant du Secteur La Jogne
Moret Sophie	Vice-Syndique de Val-de-Charmey Piscine couverte – infrastructure sportive régionalisée
Jacquat Mathieu	Conseiller communal de Le Pâquier Représentant du Secteur Centre
Risse Evelyne	Conseillère communale de La Roche Représentante du Secteur Rive droite
Sprenger Boris	Conseiller communal de Broc Piscine extérieure – infrastructure sportive régionalisée
Surchat Elodie	Conseillère communale de Bulle Représentante du Secteur Ville de Bulle
Vallélian Patrick	Conseiller communal de Bulle Représentant du Secteur Ville de Bulle
Zermatten Estelle	Conseillère communale de Bulle Représentante du Secteur Ville de Bulle

M. le Président demande si l'Assemblée souhaite proposer d'autres candidatures et constate que ce n'est pas le cas. Il propose dès lors de passer au vote.

Décision :

Les délégués élisent à l'unanimité les membres du Comité de direction 2026-2031 de l' AISG et le manifestent par acclamation.

M. le Président passe ensuite à l'élection de la Présidence et passe la parole à M. Bovigny.

M. Bovigny indique que le Comité recommande la candidature de l'actuel Président, M. Lauber, qui s'engage depuis longtemps en faveur du projet de Centre sportif et des autres dossiers menés par l' AISG.

M. Bovigny demande si l'Assemblée souhaite proposer d'autres candidatures et constate que ce n'est pas le cas. Il propose dès lors de passer au vote.

Décision :

Les délégués élisent à l'unanimité M. Pascal Lauber à la Présidence du Comité de direction 2026-2031 de l' AISG et le manifestent par acclamation.

M. le Président remercie l'Assemblée de la confiance témoignée.

M. le Président passe ensuite à l'élection de la Vice-présidence. M. Tornare, Vice-président sortant ne siégeant pas au sein de l' AISG pour la prochaine législature, il est proposé de garder une continuité avec la représentation de Bulle à la Vice-Présidence. Pour ce faire, la candidature d'Estelle Zermatten est proposée.

M. le Président demande si l'Assemblée souhaite proposer d'autres candidatures et constate que ce n'est pas le cas. Il propose dès lors de passer au vote.

Décision :

Les délégués élisent à l'unanimité Mme Estelle Zermatten à la Vice-présidence de l' AISG pour la législature 2026-2031 et le manifestent par acclamation.

7.2. Commission financière 2026-2031

M. le Président passe à l'élection de la Commission financière pour la législature 2026-2031. En préambule, il souhaite remercier les membres de la Commission financière pour la période 2021-2026 qui ont effectué un travail de qualité et les remercie de leur implication. Les statuts de l' AISG mentionnent que la Commission financière doit comprendre au minimum 3 membres.

M. le Président présente la composition proposée pour la nouvelle législature :

Membres	Communes
Chatelan Agnès	Commune de Châtel-sur-Montsalvens
Doutaz Jean-Pierre	Commune de Gruyères
Fragnière Pascal	Commune de La Roche
Pasquier Baptiste	Commune de Bulle

M. le Président demande si l'Assemblée souhaite proposer d'autres candidatures.

M. Olivier Pharisa – Syndic de Bas-Intyamou relève que le Secteur Intyamou aurait un intérêt à siéger au sein de la Commission financière de l' AISG qui pourrait alors comprendre 5 membres. Il indique que la candidature de M. Eric Barras, Vice-Syndic de Bas-Intyamou est proposée.

M. le Président remercie de cette proposition qui sera ajoutée à la liste préalablement présentée. Il demande si l'Assemblée souhaite proposer d'autres candidatures et constate que ce n'est pas le cas. Il propose dès lors de passer au vote.

Décision :

Les délégués élisent à l'unanimité la Commission financière de l' AISG à 5 membres pour la législature 2026-2031 et le manifestent par acclamation.

8. Information sur le fonctionnement de l' AISG

M. le Président rappelle qu'en amont des répartitions au sein des Associations régionales, toutes les communes ont reçu de la Préfecture un descriptif des différentes Associations régionales permettant de disposer d'informations globales sur leur fonctionnement. Ce descriptif a été annexé aux documents de séance de la présente Assemblée, accompagné d'une fiche technique qui est projetée à l'écran. Les membres nommés ce soir pourront petit à petit s'imprégner de ces éléments. Les nouveaux membres recevront une information lors des premières séances afin qu'ils puissent prendre en main les dossiers et être informés des principaux enjeux.

M. le Président souhaite transmettre quelques informations au préalable :

- Avant chaque Comité, les administrations communales reçoivent pour information l'ordre du jour, leur permettant de prendre connaissance des points qui seront discutés. En cas de questions sur ces éléments, les communes peuvent prendre directement contact avec le/la membre du Comité représentant leur Secteur ou l'infrastructure sportive régionalisée concernée au sein du Comité de l' AISG. Le secrétariat est également à disposition.
- Dans le même ordre d'idée, les administrations communales reçoivent également les procès-verbaux décisionnels des Comités après que ces derniers ont été validés à la séance suivante. L'envoi des ordres du jour et des procès-verbaux avait été demandé par la Conférence des Syndics afin que les informations et les thématiques traitées circulent davantage au sein des communes. Cette manière de faire est maintenant appliquée depuis plus d'une année ; il ne faut dès lors pas hésiter de contacter le/la membre du Comité en charge du Secteur ou de l'infrastructure régionalisée concernée en cas de questions.
- Dès cette législature, l' AISG travaillera avec la plateforme WEDO, déjà utilisée par plusieurs communes et associations régionales. Cet outil permettra de centraliser les documents et de diminuer l'envoi de courriels pour les convocations.
- L' AISG compte différents groupes de travail dont l'objectif est d'approfondir des thématiques spécifiques comme la gouvernance de l'association ou la mutualisation de certaines tâches au sein des infrastructures sportives (matériel, etc.).
- Le Secrétariat est composé des personnes suivantes :
 - o Mme Nadine Gobet, Secrétaire
 - o Mme Kim Maradan, Assistante de la Secrétaire, en charge des questions administratives de l'Association. La majorité des informations qui seront communiquées aux membres proviendront de son contact.

9. Divers

M. le Président remercie encore une fois les membres du Comité sortants de leur excellente collaboration et demande si un-e délégué-e souhaite prendre la parole.

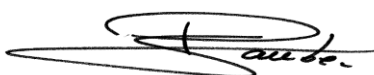
M. Claude Cretton – Syndic de Broc rappelle que la piscine de Broc ouvre ce week-end.

L'Assemblée est levée à 19h45.

Association Intercommunale « Sports en Gruyère »

Le Président de l'AISG :

Pascal Lauber, Président



La Secrétaire de l'AISG :

Nadine Gobet



Bulle, le 27 mai 2026 /PL-kma

Distribution : Délégués de l'AISG, Conseils communaux, Comité de direction et Commission financière